· Tracé SDRIF N1 - séquence B ·

espaces sensibles : paysages ouverts à dominante agricole sous pression urbaine espaces non sensibles : zones d'activités et zones industrielles











Saint-Ouen-l'Aumône, ZI de Béthunes.

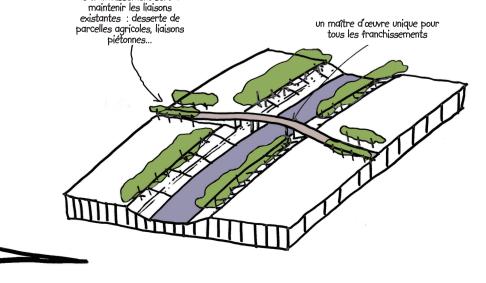
Plaine de Pierrelaye.

Plaine de Pierrelaye, et échangeur de Méry-sur-Oise

Cette séquence traverse la plaine de Pierrelaye en limite d'urbanisation d'Éragny, de Saint-Ouen-l'Aumône et de Méry-sur-Oise. Ce tracé présent sur le SDRIF, a été pris en compte lors de l'élaboration du schéma directeur de la plaine de Pierrelaye mis au point en concertation entre les communes concernées. Au niveau de ce schéma, le tracé constitue la limite d'urbanisation d'Éragny et de Saint-Ouen-l'Aumône. La commune de Pierrelaye s'est engagée à limiter son développement urbain vers le nord, ce qui permet ainsi de préserver la zone centrale de la plaine de Pierrelaye. Ce schéma favorise donc le maintient du paysage ouvert de la plaine de Pierrelaye.

Le passage prévu en déblais permet de limiter l'impact visuel de la Francilienne, cependant, il crée une barrière physique entre les villes d'Éragny et de Saint-Ouen-l'Aumône, et la plaine. Sur cette séquence, les préconisations d'aménagements sont :

- créer des franchissements piétons afin de permettre des liaisons entre les villes et la plaine.
- traitement du franchissement du rû.



le franchissement sert à